

15ème législature

Question N° : 26296	De Mme Mireille Clapot (La République en Marche - Drôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > femmes	Tête d'analyse > Recherche et traitement des pathologies « féminines »	Analyse > Recherche et traitement des pathologies « féminines ».
Question publiée au JO le : 04/02/2020 Réponse publiée au JO le : 23/11/2021 page : 8469 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

Mme Mireille Clapot appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la question de la recherche et du traitement des pathologies « féminines ». Certaines pathologies telles que les fistules et l'endométriose affectent exclusivement les femmes. De plus, d'autres pathologies comme le VIH nécessitent un traitement différencié si la personne malade est une femme. Il existe relativement peu d'études sur la différence entre la réaction des femmes et celles des hommes au traitement du VIH. Les traitements prescrits sont considérés « unisexes », aucun antirétroviral n'est réservé et à un sexe en particulier. Très peu d'essais cliniques ont comparé les effets entre sexes, alors que les femmes séropositives font notamment de l'ostéoporose et plus d'accidents cardiovasculaires avant 40 ans. À l'instar des propositions contenues dans le rapport dont elle a été corapporteuse (n° 844 - avril 2018), elle lui demande donc où en est l'action du Gouvernement contre l'endométriose et les pathologies « féminines », et s'il est envisagé de soutenir la recherche pour l'adaptation aux femmes de traitements de certaines pathologies.

Texte de la réponse

L'endométriose, et les pathologies dites féminines sont des sujets identifiés comme problèmes de santé publique que le gouvernement a bien pris en compte. L'endométriose est une maladie gynécologique fréquente plurifactorielle qui touche en France 10 % des femmes en âge de procréer, soit 1,5 à 2,5 millions de femmes. En mars 2019, afin d'améliorer la prise en charge des femmes concernées et lutter contre l'errance thérapeutique à laquelle elles sont parfois confrontées, le ministère des solidarités et de la santé a engagé l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre l'endométriose. Ce plan se décline en quatre chantiers et vise à renforcer la prise en charge des femmes concernées via la création de filières de prise en charge en région, améliorer l'information des différents publics et des professionnels de santé pour améliorer le repérage précoce de l'endométriose, organiser la formation des professionnels de santé et, enfin, soutenir la recherche sur l'endométriose. Cette stratégie a été élaborée en lien avec les professionnels de santé et les associations de patientes au second semestre 2019, puis repris sous le pilotage du Dr Chryzoula Zacaharopoulou en mai 2021. Cette stratégie mise à jour sera rendue publique fin 2021 et mise en oeuvre jusqu'en 2025.